

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ERGOTHÉRAPEUTE													
Nature de l'activité (1)		28 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion							Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2												AA	42 207	100,11 %			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	42 207	100,11 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	46	0,11 %			
	4	Montant net des recettes										AD	42 161	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE					
	6	Gains divers (5)										AF	1 110	2,63 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	43 271	102,63 %			
3												BA	400	0,95 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	400	0,95 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	16	0,04 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	10	0,02 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	329	0,78 %			
	13			Autres impôts								BS	345	0,82 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 340	3,18 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 306	7,84 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW	611		BG	650	1,54 %		
	17	Entretien et réparations		568						1,35 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Externes					
	18	Personnel intérimaire															
	19	Petit outillage (11)		695						1,65 %							
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		168						0,40 %							
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 085						2,57 %							
	22	Primes d'assurances		287						0,68 %		Total : Transport et déplacements					
	23	Frais de véhicules (12)		4 621						10,96 %							
	(cocher la case si évaluation forfaitaire)																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		509						1,21 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	4 843				BK	5 908	14,01 %		
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 033		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	33							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		599						1,42 %		Total : Frais divers de gestion						
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 132						2,68 %								
28	Frais d'actes et de contentieux		1														
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	168		0,40 %											
30	Autres frais divers de gestion		937						2,22 %								
31	Frais financiers (14)										BN	123	0,29 %				
32	Pertes diverses (15)										BP						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	23 200	55,03 %				


NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ERGOTHÉRAPEUTE**

N° SIRET

28 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	20 071	47,61 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	414	0,98 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	20 485	48,59 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	712	1,69 %	
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		1 033	2,45 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	234	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	19	0,05 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 764	4,18 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	18 720	44,40 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)						
	T		X			13 037					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES - ERGOTHERAPEUTE

 2019 <small>ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES www.arcolib.fr</small>		Tranche n° 1		Tranche n° 2		
		de 0 € à 44 460 €		de 44 461 € à 71 974 €		
		15 Adhérents		13 Adhérents		
RECETTES	Recettes encaissées	30 300	100,00 %	57 035	100,17 %	
	A déduire : Débours payés			99	0,17 %	
	Honoraires rétrocedés					
	Montant net des Recettes	30 300	100,00 %	56 936	100,00 %	
	Produits financiers					
Gains divers	1 173	3,87 %	946	1,66 %		
	TOTAL RECETTES	31 473	103,87 %	57 883	101,66 %	
DÉPENSES	Achats	650	2,15 %	63	0,11 %	
	Salaires nets			34	0,06 %	
	Charges sociales sur salaires			21	0,04 %	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée					
	Contrib. Économique Territoriale	270	0,89 %	449	0,79 %	
	Autres impôts	317	1,05 %	360	0,63 %	
	CSG déductible	1 010	3,33 %	1 820	3,20 %	
	Loyers et charges locatives	3 419	11,28 %	3 354	5,89 %	
	Location de matériel et mobilier	657	2,17 %	591	1,04 %	
	- Entretien et réparations	398	1,31 %	1 046	1,84 %	
	- Personnel intérimaire					
	- Petit outillage	599	1,98 %	899	1,58 %	
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	224	0,74 %	106	0,19 %	
	- Honoraires non rétrocedés	1 109	3,66 %	1 108	1,95 %	
	- Primes d'assurances	299	0,99 %	271	0,48 %	
		TOTAL T.F.S.E.	2 628	8,67 %	3 430	6,02 %
	- Frais de véhicules	3 958	13,06 %	5 136	9,02 %	
	- Autres frais de déplacements	286	0,94 %	752	1,32 %	
		TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	4 244	14,01 %	5 888	10,34 %
	- Charges sociales Obligatoires	3 658	12,07 %	6 583	11,56 %	
	- Charges sociales Facultatives	57	0,19 %			
		CHARGES SOCIALES PERSONNELLES	4 424	14,60 %	8 004	14,06 %
	- Frais de réception, représentation, congrès	621	2,05 %	542	0,95 %	
- Fournitures de bureau, documentation, ...	1 163	3,84 %	1 161	2,04 %		
- Frais d'actes et contentieux	1					
- Cotisations syndicales et professionnelles	155	0,51 %	171	0,30 %		
- Autres frais divers de gestion	987	3,26 %	811	1,42 %		
	TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION	2 928	9,66 %	2 685	4,72 %	
Frais financiers	115	0,38 %	124	0,22 %		
Pertes diverses						
	TOTAL DÉPENSES	20 663	68,19 %	26 825	47,11 %	
RÉSULTAT	Excédent	10 810	35,68 %	31 058	54,55 %	
	Plus-values à court terme					
	Divers à réintégrer	485	1,60 %	294	0,52 %	
	Bénéfice SCM					
	Frais d'établissement					
	Dotations aux amortissements	613	2,02 %	851	1,49 %	
	Moins-values à court terme					
	Divers à déduire			2 226	3,91 %	
	Déficit SCM	33	0,11 %			
		RÉSULTAT	10 649	35,15 %	28 275	49,66 %
Kilométrage moyen		10486 km		14985 km		